



LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA MARNE

N°968/2013

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 85-923 du 21 août 1985 modifié relatif aux élections aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics applicable aux élections du comité d'hygiène et de sécurité,

Vu le procès-verbal du résultat des élections des représentants des personnels au comité technique paritaire du 02 juin 2008,

Vu la délibération n°17/2008 du 02 juin 2008 relative à la composition des instances consultatives,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne en date du 02 mai 2011,

Vu la délibération n° 15/2011 du conseil d'administration du 02 mai 2011 relative à la désignation des représentants de l'administration aux différents organismes et commissions,

Vu l'arrêté 322/2012 du 20 mars 2012 fixant la composition du comité technique paritaire du service départemental d'incendie et de secours et de secours de la Marne,

Vu la délibération n° 22/2013 du 12 juillet 2013 du conseil d'administration du service d'incendie et de secours relative à la composition du comité technique paritaire.

Vu la désignation de Monsieur Patrick LIBERA par le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours en date du 12 juillet 2013,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le comité technique paritaire du service départemental d'incendie et de secours et de secours de la Marne est, à compter du 12 juillet 2013, composé comme suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

A titre de titulaires :

Premier titulaire :

Monsieur **Charles DE COURSON**, président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne, **PRESIDENT**,

Deuxième titulaire :

Monsieur **Claude PAUL**, conseiller général du canton de SOMPUIS,

Troisième titulaire :

Madame **Joëlle VASSEUR**, conseiller de la communauté d'agglomération de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Quatrième titulaire :

Monsieur **Maurice BENOIST**, conseiller de la communauté d'agglomération de REIMS,

Cinquième titulaire :

Monsieur **Jacky BAILLOT**, vice-président de la communauté de communes d'EPERNAY,

Sixième titulaire :

Monsieur **Hubert ARROUART**, conseiller général du canton de MARSON,

A titre de suppléants :

Premier Suppléant :

Monsieur Pascal PERROT, conseiller général du canton de VERTUS,

Deuxième Suppléant :

Monsieur Laurent BURCKEL, conseiller de la communauté de communes de VITRY LE FRANCOIS,

Troisième Suppléant :

Monsieur Patrick LIBERA, conseiller de la communauté d'agglomération de CHALONS EN CHAMPAGNE,

Quatrième Suppléant :

Madame Joëlle MACQUART, vice-présidente de la communauté d'agglomération de REIMS,

Cinquième Suppléant :

Monsieur Daniel GROSBETY, conseiller général du canton d'ANGLURE,

Sixième Suppléant :

Monsieur Christian BRUYEN, conseiller général du canton de DORMANS,

--- oOo---

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Premier titulaire :

Monsieur le sergent-chef Mario SANTIN, du C.S.P. de CHALONS EN CHAMPAGNE,

Suppléant :

Monsieur le caporal-chef David INQUETE, du C.S.P. de CHALONS EN CHAMPAGNE,

Deuxième titulaire :

Monsieur le sergent Eric SEIGNIER, du C.S.P. de REIMS,

Suppléant :

Monsieur l'adjudant chef Didier CHAMPION du C.S.P. d'EPERNAY,

Troisième titulaire :

Monsieur le commandant Dominique POTAR adjoint au chef du groupement opération à la direction départementale,

Suppléant :

Monsieur Gilles LECOMPERE, ingénieur en chef contractuel, service véhicules de la direction départementale,

Quatrième titulaire :

Monsieur le sergent-chef Frédéric FOUGERE, du C.S.P. de REIMS,

Suppléant :

Monsieur le sergent-chef Joss COUVREUX, du C.S.P. d'EPERNAY,

Cinquième titulaire :

Monsieur David MOUSEL, adjoint administratif 1ère classe, CTA CODIS de la direction départementale,

Suppléant :

Monsieur le sergent Michaël BAKALARCZYK, du C.S.P. de REIMS,

Sixième titulaire :

Monsieur le sergent-chef Alain AUBRY, du C.S.P. d'EPERNAY,

Suppléant :

Monsieur le sergent Fabien GOGUILLON, du C.S.P. de CHALONS EN CHAMPAGNE,

ARTICLE 2 : l'arrêté en date du 20 mars 2012 susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ACTE REÇU LE
28 AOUT 2013
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D.R.C.L.

Fait à Fagnières,

28 AOUT 2013

Le Président,

Charles de COURSON